

SEANCE N° 8/2017 DU 4 DECEMBRE 2017

Début: 14.00 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, Bourgmestre
PIRROTTE Frank, Echevin
STURM Richard, Échevin
SCHOLLER Guy, Conseiller
BRUCH Jean-Marie, Conseiller
HAMES Joseph, Conseiller
SCHMIT Danielle, Conseillère

L S A P

CRUCHTEN Yves, Conseiller
RUCKERT Arsène, Conseiller
THILL Jos, Conseiller
FUSULIER Lucien, Conseiller
DUPREL Mireille, Conseillère

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, Échevine
HANSEN Marc, Conseiller

D P

FUNCK Nico, Conseiller

ORDRE DU JOUR:

- 1) Communications du collège des bourgmestre et échevins.
- 2) Office Social Käerjeng : Approbation du budget rectifié 2017 et du projet de budget 2018.
- 3) Administration générale – Service informatique : Présentation – DigiCash – Service IT - Site internet.
- 4) Discussion et vote du budget rectifié 2017 et du projet de budget 2018.
 - Discussion sur la déclaration échevinale
 - Réponses aux questions des conseillers
 - Prise de position des partis politiques
 - Vote du budget rectifié 2017
 - Vote du budget 2018
- 5) Budget ordinaire – 412 – Sylviculture: Approbation du plan de gestion annuel des forêts de la Gemeng Käerjeng pour l'exercice 2018.
- 6) Budget extraordinaire – 4/412/221313/17004 – Aménagement du chemin forestier au lieu-dit « Reifelswenkel » à Fingig – Approbation du projet et devis.
- 7) Voirie rurale – 3/411/612200/99001 : Approbation du projet 200921 relatif à la mise en état ordinaire de la voirie rurale pendant l'exercice 2018.
- 8) Voirie rurale – 4/411/221313/18010: Approbation du projet 200922 relatif à la mise en état extraordinaire de la voirie rurale pendant l'exercice 2018.
- 9) Constitution des commissions consultatives de la commune de Käerjeng pour la période législative 2018 à 2023.

- 10) Commissions légales – Constitution de la commission des loyers.
- 11) Commissions légales – Enseignement fondamental – Composition scolaire de la commune de Käerjeng.
- 12) Budget ordinaire 2017 – Allocation de subsides aux associations pour l'exercice 2017 – 2^{ème} tranche :
 - Syndicat d'Initiative et du Tourisme asbl, Bascharage – 50^{ème} anniversaire (1.240 €)
 - Handball Käerjeng – subside extraordinaire pour la qualification au 3^{ème} tour au Challenge Cup (1.650 €).
- 13) « Käerjenger Treff » à Bascharage – Règlement d'utilisation – Approbation.
- 14) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation par le conseil communal.
- 15) Associations locales – Dépôt des statuts – Käerjenger Bouwen asbl avec siège social à L-4944 Bascharage, 8, rue du Ruisseau – Pris connaissance.
- 16) Questions et réponses.
- 17) Séance à huis clos : Personnel communal - Démission.
- 18) Séance à huis clos : Syndicat intercommunal SYVICOL – Nomination d'un candidat délégué des communes de Käerjeng, Differdange et Pétange.

Point 1) Communications du collège des bourgmestre et échevins.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : le collège des bourgmestre et échevins invite les membres du conseil communal à l'ouverture officielle du « Käerjenger Krëschtmoart » vendredi prochain à la place « Claus Cito ». Le dimanche 11 décembre, un chèque sera remis à l'association sans but lucratif ASA (Amicale vun der Schoul vir Assistenzhonn), une recette revenant de l'action « Käerjenger Kannerkulturwoch ».

Nous vous invitons également à la fête du personnel au « Käerjenger Treff » le 12 janvier prochain.

Je profite également de l'occasion pour répondre à différentes questions posées par les conseillers communaux lors de la dernière séance du 27 novembre. Madame Duprel s'est renseignée sur la sécurisation du passage pour piétons dans la « Rue du X Septembre ». Je peux dès lors lui confirmer qu'une amélioration de cet éclairage est prévue au courant de l'année 2018. Cette mesure nécessite cependant la mise en place d'un nouveau raccordement souterrain.

En ce qui concerne sa question au sujet de l'aménagement d'une zone « Kiss & Go » devant le foyer du jour « Kaweechelchen », notre ingénieur, Monsieur Claude Goedert, nous fournira des détails supplémentaires au courant de notre séance communale.

Monsieur Josy Hames nous avait informés sur la situation dangereuse du trottoir longeant la brasserie dans l' « Avenue de Luxembourg ». Je peux vous confirmer qu'avec l'aménagement d'une voie de bus, le trottoir sera élargi. En attendant, le collège des bourgmestre et échevins doit réfléchir sur une suppression dudit tronçon.

Point 2) Office Social Käerjeng : Approbation du budget rectifié 2017 et du projet de budget 2018.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : les chiffres du budget de l'office social, arrêtés par le conseil d'administration dans sa séance du 19 octobre 2017, vous sont soumis pour approbation.

Tableau Récapitulatif du Budget rectifié 2017	Montants votés par la commission d'administration	
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	641.594,56	270,00
Total des dépenses	578.566,65	270,00
Boni propre à l'exercice	63.027,91	
Mali propre à l'exercice		
Boni du compte de 2016	319.997,77	238.962,21
Mali du compte de 2016		
Boni général	383.025,68	238.962,21
Mali général		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire		
Boni fin 2017	383.025,68	238.962,21
Mali fin 2017		

Tableau Récapitulatif du Budget 2018	Montants votés par la commission d'administration	
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	727.133,12	995,00
Total des dépenses	689.253,12	995,00
Boni propre à l'exercice	37.880,00	
Mali propre à l'exercice		
Boni fin 2017	383.025,68	238.962,21
Mali fin 2017		
Boni général	420.905,68	238.962,21
Mali général		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire		
Boni définitif	420.905,68	238.962,21
Mali définitif		

Budget rectifié 2017 : Approbation unanime.

Budget 2018 : Approbation unanime.

Point 3) Administration générale – Service informatique : Présentation – DigiCash – Service IT - Site internet.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : l'informatique joue un rôle important dans la vie quotidienne d'une commune. Comme de plus en plus de positions budgétaires se rapportent à l'informatique, notre informaticien, Monsieur Guy Ferber va vous présenter la diversité en la matière et vous montrer ce qui a été réalisé depuis son engagement.

D'autre part, il va vous présenter le nouveau site internet et le service « DigiCash », une méthode pratique pour payer les factures communales.

Monsieur Guy FERBER (Informaticien de la Commune) : je veux tout d'abord commencer avec le bilan des activités depuis l'introduction du service informatique, il y a 15 mois. Le parc informatique de la commune de Käerjeng compte 220 utilisateurs. Font également partie du nouveau service, la téléphonie, la gestion des licences des programmes et applications, ainsi que les contrats avec les diverses sociétés. S'y ajoute également le volet de la protection des données.

Avant 2016, l'activité principale du service consistait dans l'assistance et le dépannage informatique. À partir de 2016, il s'est occupé des câblages et des interconnexions entre les infrastructures communales. À part cela, il a équipé la mairie d'un nouveau système d'alarme et a changé le provider de l'internet, garantissant un débit de 1 gigabyte, tout en réduisant les coûts d'un tiers.

Il a installé un nouveau réseau sécurisé et sans fil pour notre administration et nos citoyens. De nouveaux systèmes informatiques ont pu être mis en place dans tous les secteurs de l'administration, contribuant à une méthode de travail plus efficace.

Dans le domaine de la téléphonie nous avons pu réduire le nombre raccords téléphoniques individuels moyennant le raccordement des différents bâtiments au central téléphonique de la mairie. Tous les téléphones mobiles ont été réunis dans un seul contrat et les frais ont pu être réduits en conséquence. Tous nos contrats avec les différents intervenants ont été revus et adaptés selon nos besoins.

Durant l'année 2018, nous allons surtout nous pencher sur l'amélioration de la sécurité informatique et nous adapter aux législations en vigueur et spécialement en matière de la protection des données. Le réseau communal sera étendu, un budget analytique développé et un « raider électronique » introduit. Tous nos serveurs devront être modernisés et des cours de formation spécifiques seront offerts selon les besoins de notre personnel communal.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Est-ce que les contrats avec la société « Automation Center » vont également être révisés ? Quelle est la situation actuelle ?

Monsieur Guy FERBER (Informaticien de la Commune) : à l'heure actuelle, la majorité de notre matériel informatique est sous contrat « leasing ». Le petit matériel est acquis pour nous même. Les imprimantes et copieurs sont loués principalement auprès de la société CK. Nous allons revoir tous ces contrats et prendre les décisions qui s'imposent.

Je veux également vous présenter un nouveau système de paiement électronique. Plus de 30 communes usent déjà le système « DigiCash » permettant de payer aisément une facture communale moyennant un simple téléphone mobile. Dès l'année 2018, nous allons imprimer les QR-codes sur toutes nos factures. Dans une première phase, nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'offrir ce service pour les factures en relation avec les maisons relais puisque celles-ci sont établies par le ministère de la Famille.

Notre présence internet a également été revue. Dans les semaines à venir, nous allons lancer un nouveau site. Cette dernière version offrira une plus grande flexibilité. Elle s'adaptera en plus à tous les formats, ordinateur, téléphone mobile ou tablette.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : au moment de l'introduction de notre site actuel, celui-ci était assez innovateur, entretemps il ne répond plus aux dernières exigences.

La présentation de Monsieur Ferber démontre clairement quel soutien important constitue une informatique performante pour le bon fonctionnement d'une commune moderne. Il nous semblait donc évident de confier ce service à un informaticien diplômé.

Point 4) Discussion et vote du budget rectifié 2017 et du projet de budget 2018.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : je passe tout d'abord aux prises de position en relation avec la déclaration échevinale.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : déi gréng tient à souligner que la déclaration échevinale, telle que présentée lors de la dernière séance par le bourgmestre et la première échevine est le produit de l'accord de coalition des partis CSV et déi gréng. Cet accord marque la continuité se basant sur les projets réalisés durant les dernières années et vise une évolution durable de la commune de Käerjeng pour le futur.

Durable, du fait que nous voulons léguer aux futures générations une commune d'une qualité de vie élevée, moyennant une modernisation et un renouvellement systématique de nos infrastructures, le tout pour le bien-être de nos citoyens et sociétés locales.

Durable, puisque nous mettons l'accent sur la protection de l'environnement, du climat et de la nature, dans le but de créer une Commune saine avec une haute qualité de vie.

Durable, que malgré tous les investissements réalisés et projetés, nous ne perdons jamais de vue l'équilibre financier afin que notre Commune puisse également faire face aux défis du futur.

Dans cette optique, nous continuons à concrétiser nos projets de fusion, non seulement pour moderniser nos infrastructures, mais également pour rapprocher les habitants des deux communes fusionnées. Nous voulons également intégrer notre population dans le processus des futures initiatives et faciliter l'accès aux informations et décisions de notre Commune.

Comme depuis un bon moment, la mobilité constitue un dossier critique. Mais nous n'étions jamais aussi proches d'une solution durable au sujet du contournement de Bascharage et garantissant une nette amélioration de la qualité de vie des habitants du centre de la localité de Bascharage. Néanmoins, nous devons intensivement travailler dans le domaine de la mobilité douce, élaborer des concepts pour résoudre la problématique des parkings, places de stationnement et de l'apaisement de la circulation dans les différents quartiers résidentiels. Un autre défi consiste à prendre, dans le cadre du contournement de Bascharage, des mesures de compensation entre Bascharage et Sanem.

Il nous tient particulièrement à cœur d'avancer dans les domaines de l'environnement, de la protection de la nature et de la promotion des énergies renouvelables. Nous avons déjà bien travaillé dans ces domaines, mais beaucoup d'efforts restent à faire au niveau du Pacte Climat et de l'Alliance pour le climat. Nous sommes persuadés que l'engagement d'un conseiller écologique constitue un atout.

Il nous semble essentiel de renforcer la participation de la population, des associations et entreprises locales pour les sensibiliser dans les domaines des énergies renouvelables, des mesures d'économie d'énergie, de la prévention des déchets et du non-gaspillage de l'eau potable. Il nous tient également à cœur de soutenir les citoyens s'engageant dans la production d'énergies alternatives.

Au sujet de l'enseignement et des structures d'accueil, nous misons à la fois sur la construction de nouvelles infrastructures, mais également dans la diversification, par exemple par la mise en service d'une « Böschrèche »

Un autre défi consiste dans la construction de structures d'accueil pour les réfugiés et l'acquisition de logements pour les intégrer par la suite dans notre société locale. La Commune est décidée à élaborer un concept adéquat.

Notre Commune continue à s'engager pour la création de logements sociaux avec un accent spécial sur les logements de location. Une campagne de sensibilisation devrait motiver les propriétaires de logements inhabités à coopérer étroitement avec l' « Agence

Immobilière Sociale Kordall ». Nous sommes en plus décidés à vouloir soutenir financièrement les personnes menacées par la pauvreté énergétique.

Dans le domaine de la culture, après la mise en service du « Käerjenger Treff », nous nous lançons dans le projet du « Kéinziger Treff » afin que toutes nos sociétés locales puissent continuer à exercer leurs activités dans un environnement moderne et approprié. Les installations du « Bommerbösch » nécessitent également un réaménagement. Aussi voulons continuer à organiser des festivités ensemble avec nos sociétés locales au profit de nos citoyens.

Un nouveau parc avec aires de jeux devrait également revaloriser le centre de la localité de Hautcharage. Pour l'aménagement des aires de jeux, nous entendons faire participer les jeunes de notre Commune.

À Clemency, nous avons décidé de réaménager le chalet près de l'ancienne gare pour les activités des scouts.

Dans l'intérêt de nos citoyens plus âgés, nous nous engageons pleinement pour la construction d'une maison de retraite. D'autre part, il nous tient à cœur de soutenir tout projet permettant aux personnes âgées de vivre aussi longtemps que possible dans leur environnement familial. Même vaut pour tout projet intergénérationnel.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : un des projets les plus importants durant les prochaines 6 années est certainement celui du contournement de Bascharage. Nous sommes optimistes que ledit projet de loi sera prochainement soumis au vote de la Chambre des Députés. Nous nous engageons pleinement pour l'amélioration de la qualité de vie des riverains de l' « Avenue de Luxembourg » et de ceux des quartiers de la gare.

Nous nous souhaitons également que la réalisation du futur parking à plusieurs niveaux à la halte de Bascharage ne doive pas attendre jusqu'en 2023, même vaut pour le « Park & Ride » à Rodange.

Nous pouvons nous identifier avec beaucoup de projets qui nous ont été présentés lors de la présentation du budget, certains ne sont pas nouveaux, d'autres figuraient également dans notre programme électoral. Nous attendons également avec impatience les projets « Böschcrèche » et « marché local biologique ».

Dans le domaine de la mobilité, nous nous souhaitons de bonnes liaisons entre nos différentes localités. L'organisation d'un service de transport régional du type « Ruffbus » serait une idée judicieuse.

Le projet le plus important nous semble la construction d'une nouvelle école préscolaire avec maison relais intégrée à Bascharage. Ce projet est absolument prioritaire puisqu'il répond aux multiples besoins de nos familles.

Nous allons certainement soutenir durant la prochaine période législative un grand nombre de projets. Nous voulons mener une politique réfléchie et constructive, tout en gardant une approche critique pour chaque projet, et ce dans l'intérêt de nos citoyens.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : je remercie les conseillers pour leur prise de position au sujet de la déclaration échevinal. Je passe donc aux réponses aux questions budgétaires introduites par écrit par le LSAP.

Décompte détaillé de l'installation de cogénération du site scolaire et sportif « Op Acker » à Bascharage.

Nous vous avons remis un rapport de gestion technique et énergétique « Centrale d'énergie Bascharage – Exercice 2016 ».

Pour toute question supplémentaire, nous vous prions de prendre rendez-vous avec M. Raymond Betz.

Demande de copies des contrats conclus avec le ProActif.

Copie des contrats de l'exercice 2017 vous sont remises.

Piscine scolaire « Op Acker » - Durée des travaux et incidences sur l'enseignement.

Les travaux iront d'avril à septembre 2018. Il n'y aura pas de cours de natation pendant cette période à Bascharage. Toutefois, la Commune dispose d'un accord de principe de la commune de Pétange pour pouvoir tenir des cours de natation chez eux pendant cette période.

Le budget prévoit une participation communale aux frais de gérance du HALL75. De quoi s'agit-il ?

La participation aux frais de gérance a été accordée au syndicat pour la mise à disposition et la gérance d'une concession de débit de boissons au Hall 75. Elle a été transférée au Käerjenger Treff en septembre 2017. Le libellé de l'article « Participation aux Frais de Gérance du Hall 75 » sera changé en « Participation aux frais de gérance » au budget rectifié 2018.

Est-ce que le centre culturel « Käerjenger Treff » est déjà intégré dans les frais d'assurance ?

Le hall est assuré à partir d'août 2017. Le contrat sera révisé à la fin des travaux.

Le « Käerjenger Treff » a été inauguré en septembre 2017. Suivant les propos du collège des bourgmestre et échevins certains travaux de finition s'étaleront encore sur l'année 2018. Quand débute la garantie décennale ?

La garantie des entreprises est de 10 ans pour le gros œuvre (garantie décennale) et de deux ans pour les menus ouvrages (tout ce qui est incorporé dans le bâtiment - garantie biennale), ces délais courent à partir de la réception définitive d'un élément, la date sur le rapport fait foi. Les réceptions ont eu lieu au fur et à mesure de l'achèvement.

Pourquoi les travaux de réaménagement des cimetières n'ont pas été réalisés en 2017 ?

Ces travaux ont été reportés à cause d'un surplus de travail au Service technique.

Travaux d'éclairage à l'école de musique de Bascharage.

D'après le chargé de direction, Monsieur Steve Humbert M. Humbert, l'éclairage existant n'est pas adapté à leurs besoins. Il sera remplacé par un éclairage LED plus efficace.

Qui prendra en charge les frais d'honoraires en relation avec le litige des cuves du château d'eau ? Sont-ils couverts par la garantie décennale ? Quel est le montant de ces honoraires ?

Actuellement la Commune prend en charge la moitié des frais d'honoraires relatifs au sinistre des cuves jusqu'au moment où l'expert trouvera l'origine de la malfaçon. Ces frais seront alors récupérés auprès du responsable.

Les frais ne peuvent pas encore être estimés puisque l'origine du sinistre n'est pas encore claire.

Je propose de passer à la prise de position des partis politiques en relation avec le document budgétaire.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : déi gréng veulent d'abord remercier tous ceux ayant participé à l'élaboration du budget 2018 et plus spécialement Monsieur Claude Freichel.

Nous constatons une hausse de l'excédent du budget ordinaire, une évolution importante pour que la Commune puisse également investir lorsque les aides spéciales à la fusion disparaissent. En 2015, l'excédent s'élevait à 3,4 millions d'euros, en 2015 à 1,5 million d'euros, en 2016 à 1,15 million d'euros, pour atteindre finalement en fin 2017 4 millions d'euros. La projection pour 2018 prévoit même 7 millions d'euros. On peut donc conclure que suite à la réforme des finances communales, notre excédent laisse prévoir une tendance positive. Cette évolution est encore favorisée par une bonne conjoncture. Nous devons cependant rester vigilants, notamment dans le cas où la conjoncture stagnerait.

Nous sommes bien conscients du fait que l'excédent en fin de compte est toujours plus favorable que celui prévu au budget rectifié. L'année 2014 clôturait avec un surplus de 2 millions d'euros par rapport au rectifié, en 2015 le surplus était de 6 millions d'euros et en 2016 5,8 millions d'euros. Ces différences s'expliquent par une certaine prudence au moment de l'élaboration des budgets rectifiés. Déi gréng approuve cette politique de prudence budgétaire. Nous constatons cependant une évolution moins positive, à savoir celle d'une augmentation de la masse salariale grevant le budget ordinaire et rendant difficile à renforcer les divers services avec l'effectif nécessaire. La masse salariale brute baisse à 44,5 % du budget ordinaire, si on rajoutait cependant la part de l'enseignement fondamental (2,4 millions), montant que la Commune payait jusqu'à présent, le pourcentage atteint 54,8 %. Si on veut stabiliser ce pourcentage aux alentours des 50 % à moyen et à long terme, et si on veut garantir un bon fonctionnement de nos services, requérant nécessairement l'engagement de personnel supplémentaire, la Commune devra trouver des moyens à réduire ses frais, respectivement à augmenter ses recettes

Il nous semble évident que nous devons respecter le principe de la couverture intégrale des coûts dans les domaines retenus par le législateur. Tel n'est actuellement plus le cas. Au budget de l'exercice 2018, le taux de couverture des services - traitement des déchets, assainissement des eaux usées et approvisionnement en eau potable, est en dessous des 90 %. Nous sommes donc forcés d'adapter à court terme les différentes tarifications.

Nous sommes d'avis que le principe de la couverture intégrale des coûts constitue un instrument important pour motiver les administrés à respecter les ressources naturelles et à limiter la production de déchets. Les tarifs communaux devraient être adaptés annuellement.

Il existe également des domaines où le principe de la couverture des frais n'est pas obligatoire, mais où le taux de couverture communal dégrade régulièrement. Tel est le cas pour le fonctionnement des structures d'accueil, dont la participation étatique s'élève en principe à 75 %. Nous constatons cependant que ce pourcentage passe de 82 % en 2014 à 64 % en 2016.

Même phénomène pour l'enseignement musical. Le taux de couverture diminue de 57 % en 2014 à 54 % en 2016. S'ajoute encore le fait que pour l'année 2016, la participation communale dépasse pour la première le cap d'un million d'euros. Bien que notre Commune est fière de sa performante école de musique, elle ne doit pas perdre des yeux l'évolution de son coût.

Aussi longtemps que l'excédent ordinaire du budget permet à la fois, le financement de ses services et les investissements au niveau du budget extraordinaire, cette circonstance ne constitue pas un problème majeur. Si cependant l'excédent tend vers la baisse, nous sommes forcés de réagir en conséquence.

Déi gréng constate que la Commune a énormément investi pendant l'année 2017, un surplus considérable par rapport aux années précédentes (19,4 millions en 2015 ; 19,1 millions en 2016 et finalement 19,9 millions en 2017). La première année de la nouvelle période législative prévoit une dépense extraordinaire modérée de 15,5 millions d'euros.

Dans le domaine des infrastructures routières, nous attendons l'achèvement définitif de la « Rue de la Résistance », clôturant ainsi le renouveau du centre de la localité de Bascharage. Il reste encore à développer un projet pour la construction d'un nouveau bâtiment pour nos services administratifs.

Le réaménagement de la « Rue des Prés » devrait se réaliser au courant de l'année 2018, son nouveau tracé contribuera à un apaisement conséquent du trafic routier et sa nouvelle canalisation résoudra enfin les risques d'inondations. Un nouveau chantier constituera le renouvellement de la « Rue Théophile Aubart » à Bascharage, ainsi que les rues « Nicolas Roth » et Jean-Pierre Thiry » à Hautcharage.

À Clemency continueront les travaux dans la « Rue de Fingig » et « Rue de la Gare », ainsi que l'aménagement d'un nouveau parking au nouveau campus scolaire. Les alentours du futur « Kéinziger Treff » seront embellis par un parc.

Un autre investissement important représente la réfection du bassin de natation au site scolaire de Bascharage, dont les frais sont échelonnés à 1,8 million d'euros. Déi gréng est d'avis qu'une Commune de notre envergure doit disposer d'une piscine adéquate pour l'enseignement scolaire et les activités accessoires (cours d'aquagym).

Nous constatons avec satisfaction que le projet pour la construction de logements pour étudiants dans les anciens locaux de la Villa Bofferding entre finalement dans sa phase d'exécution. Nous voulons d'autre part créer des espaces pour notre jeune population. Ainsi, nous allons réaliser en 2018 un parc avec aires de jeux au centre de Hautcharage, au lieu-dit « Um Päesch ». Une autre aire de jeux est en planification sur le site scolaire et sportif « Op Acker » à Bascharage.

Il nous tient également à cœur de renouveler les infrastructures au « Bommertbösch ».

Un point de rencontre important constitue le centre culturel « Käerjenger Treff », inauguré récemment au mois de septembre. Son pendant, le projet du « Kéinziger Treff » devrait être présenté au public au courant de l'année 2018.

Un autre projet d'envergure représente évidemment la construction étatique d'un Centre Intégré pour Personnes Âgées « CIPA » et les nouvelles structures d'accueil pour réfugiés sur le site « Op Acker ». Ainsi, notre Commune prend également ses responsabilités dans

le domaine en matière d'immigration et d'asile. Pour répondre aux futurs besoins, il sera inévitable d'engager des assistants sociaux et de sensibiliser nos citoyens et associations locales pour faciliter l'intégration dans la société.

Même vau pour l'intégration des résidents de la future maison de retraite moyennant de nouveaux projets, par exemple l'aménagement d'un jardin pédagogique.

Une somme importante du budget est également investie dans des travaux non visibles, par exemple les investissements dans les réseaux souterrains des projets de routes, dans les stations d'épuration des eaux et des bassins de rétention pour les eaux pluviales.

Nous investissons également dans nos propres structures. L'atelier communal « Op Zaemer » devra être agrandi et notre matériel roulant nécessite une constante modernisation. Un nouveau tracteur communal sera acquis pour un montant de 250.000 €

Un domaine qui nous tient spécialement à cœur est le Pacte Climat. Il est absolument prioritaire de réduire les émissions en CO₂, une raison pour laquelle nous voulons toujours étendre le réseau communal de la mobilité sur les localités de Linger, Clemency et Fingig. Suite aux liaisons le long du « Mierbaach » et « Hautcharage – Schouweiler » en 2017, nous tenons à réaliser une liaison transfrontalière avec la Belgique. Pour promouvoir l'utilisation du vélo, nous avons mis en place en 2017 deux « Vélosboxen ». Trois autres vont suivre durant l'année 2018. La mobilité douce est également promu au sein de nos propres services moyennant l'acquisition de vélos à assistance électrique.

Nous continuerons d'investir dans la rénovation et modernisation de nos propres infrastructures. Les anciennes pompes thermiques sont remplacées par des appareils plus efficaces, des mesures pour économiser l'énergie sont prises et des passeports énergétiques établis.

Notre Commune met à disposition les toitures de ses bâtiments pour la mise en place d'installations photovoltaïques (Käerjenger Treff et Dribbel). Une autre installation est prévue sur le futur bâtiment de l'enseignement précoce et préscolaire à Clemency.

Je rappelle que la Commune subsidie également les efforts des citoyens investissant dans les énergies renouvelables, respectivement dans les travaux de rénovation réduisant la consommation énergétique. Ainsi, nous allons également lancer une campagne de sensibilisation avec notre partenaire « Energie-Park Réiden ». En 2017, cette sensibilisation avait pour effet que les subsides communaux augmentaient de 168 %.

Déi géng est d'avis que le budget 2018 est dans un parfait équilibre, permettant de réaliser à moyen terme nos projets prévus. La dette par tête d'habitant est toujours en baisse, elle passe de 1.031 € en 2016 à 783 € en 2018. À l'encontre des diverses affirmations, la majorité politique ne gaspille aucunement les deniers publics. Beaucoup de communes nous envient pour notre situation financière saine. Certes, nous profitons d'aides spéciales à la fusion, qui nous permettent de réaliser certains projets supplémentaires, mais sans plus. Déi gréng sont le garant d'une politique financière prudente et soutiennent pleinement le modèle d'investissement de la coalition, la modernisation des services communaux et l'engagement du personnel qualifié dans l'intérêt de tous les administrés.

Avec la situation financière actuelle, la commune de Käerjeng est bien placée pour évoluer dans le futur. Si nécessaire, nous pourrions aisément recourir à un emprunt pour financer des projets dans l'intérêt des générations futures.

Pour toutes ces raisons, déi gréng soutiennent unanimement le présent projet de budget.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : je veux également remercier toute personne ayant aidé à élaborer le présent document. Au vu du budget, on constate que la commune de Käerjeng ne se situe plus parmi les petites communes du Luxembourg. Le total des dépenses (ordinaires et extraordinaires) se chiffre entretemps à 54 millions d'euros, en 2009, ce montant se limitait encore à 30 millions d'euros.

La situation financière peut à l'heure actuelle encore être considérée comme saine. À la fin de l'exercice 2018, la dette communale s'échelonne à 8 millions d'euros. Cela ne signifie aucunement que la Commune n'aurait pas investi durant les dernières années. Les aides spéciales à la fusion ont cependant permis à notre Commune à augmenter son volume d'investissement. Beaucoup de projets ont été réalisés, la semaine dernière le collège des bourgmestre et échevins nous a présenté le catalogue des investissements pour les six années à venir. Il faut néanmoins se rendre compte qu'une fois le fonds des aides spéciales à la fusion épuisé, notre commune devra se contenter de ses frais propres moyens.

Le collège des bourgmestre et échevins a laissé entrevoir, que le cas échéant, la Commune pourrait toujours recourir à un emprunt. Sans vouloir anticiper, nous sommes bien conscients que tôt ou tard, nous ne saurons plus nous dispenser de ce moyen de financement. Si ces moyens sont investis dans des projets durables (écoles et structures d'accueil) au profit des générations futures, vous pourrez compter sur notre soutien. Avant tout progrès, il incombe cependant à vérifier avant toute l'opportunité de chaque dépense ordinaire courante.

En comparaisant les dépenses ordinaires, on constate que ces dernières augmentent annuellement. En 2012, le total s'élevait à 26 millions d'euros, en 2018, ce montant est déjà évalué à 33 millions. Au niveau des recettes ordinaires cette croissance est moins accentuée, 99 millions en 2012 par rapport à 40 millions en 2018.

À première vue, l'excédent ordinaire 2018 est satisfaisant, il faut cependant rester vigilant, des 7 millions, 1,5 million provient du fonds des réserves propres. Il serait donc judicieux de calculer l'excédent avec un montant de 5 à 5,5 millions d'euros.

On peut donc se réjouir de la réforme des finances communales, qui nous remplit la caisse d'un surplus de 1,5 million d'euros. Il nous est également bénéfique de ne plus devoir supporter une partie des traitements du personnel enseignant. Sans ces soutiens financiers du Gouvernement, notre situation financière serait moins saine.

Je n'ai pas besoin de vous répéter que nous voyons encore du potentiel dans la réduction des dépenses ordinaires, surtout au niveau des relations publiques et des festivités communales.

Chaque nouvelle infrastructure nous apporte nécessairement des frais courants supplémentaires. Nous prions en conséquence le collège des bourgmestre et échevins d'évaluer avec la planification de nouvelles structures également les frais courants.

Une autre dépense du budget ordinaire nous irrite, il s'agit de quelque 250.000 € pour la remise en état de l'église de Bascharage. Nous sommes plutôt d'avis d'attendre avant tout progrès dans ce dossier, la clarification du titre de propriété des édifices religieux. Aussi nous nous posons la question s'il s'agit uniquement de la façade de l'église ou également celle du bâtiment annexé.

La semaine dernière, la commission des finances s'est vue remettre une autre version budgétaire, contenant des hausses substantielles au niveau de la tarification de l'approvisionnement en eau potable, de l'assainissement des eaux usées et du traitement des déchets. Ces dernières ne figurent plus dans la version finale, mais le collège des

bourgmestre et échevins a cependant fait allusion d'une adaptation des tarifs pour l'année suivante.

Je répète notre position : au niveau de l'approvisionnement en eau, nous souhaitons l'introduction d'un mode de calcul basé sur une tarification progressive, se basant sur la consommation avec un volume gratuit, couvrant les besoins fondamentaux d'un chacun. Cette façon de procéder serait plus équitable. Le même principe pourrait être atteint au niveau du traitement des déchets, au lieu de baser la facturation sur le volume du récipient, il serait plus judicieux d'appliquer le principe de la fréquence du vidage.

Au sujet du budget extraordinaire, la déclaration échevinale nous énuméra beaucoup de projets que nous soutenons pleinement. Une large majorité faisait également partie de notre programme électoral. Nous constatons toutefois que le budget de l'exercice 2018 ne contient que peu de ces projets, une large majorité se rapporte aux travaux engagés, par exemple le centre de Clemency et le réaménagement de la « Rue de la Résistance ».

Nous sommes quelque peu déçus que le projet pour la construction d'une nouvelle école préscolaire avec maison relais à Bascharage n'avance guère. Pour nous, il s'agit d'un projet capital puisqu'il résout le manque de places libres dans l'enseignement précoce et dans les structures d'accueil. Nous sommes bien conscients que le projet a dû être retardé au vue de la recherche d'un site adéquat, qui a finalement pu être trouvé avec la démolition du HALL75 à Bascharage.

Reste à espérer que nous pouvons avancer rapidement avec la construction d'un nouveau centre de secours régional. Nous soutenons pleinement la solution d'un centre commun avec les collègues de Pétange sur le site à Linger, assez grand pour accueillir également un nouveau commissariat général de la police.

Nous ne pouvons non plus accepter qu'un crédit de démarrage afférent soit inscrit dans les versions budgétaires depuis l'exercice 2008 sans avoir avancé dans ce dossier depuis.

Nos nouveaux ateliers communaux, inaugurés il y a trois ans, s'avèrent déjà trop petits, raison pour laquelle, le budget prévoit son extension par l'inscription d'un crédit de 200.000 €. On nous vient d'expliquer que le projet des ateliers « Op Zaemer » n'était pas encore conçu dans l'optique d'une fusion de communes avec Clemency. Je veux répliquer au collègue échevinal qu'il n'était pas forcé à fermer les ateliers de Clemency au 1^{er} janvier 2012.

En 2017, nous avons inscrit un crédit pour le réaménagement du cimetière de Bascharage, ces travaux n'ont pas été réalisés et nous espérons que ces derniers seront exécutés en 2018.

Nous nous trouvons au début d'une nouvelle période législative. Nous allons certainement soutenir un certain nombre de projets, d'autres probablement pas. Nous nous réservons donc le droit de décider au cas par cas.

Conseiller Nicolas FUNCK (DP) : le projet de budget tel qu'il a été présenté par le collège des bourgmestre et échevins lors de la séance du 27 novembre dernier ne trouve pas l'accord du DP.

Nous signalons régulièrement que la majorité n'a pas le contrôle des finances communales. En comparaison des budgets 2013 et 2018, nous constatons que les recettes ordinaires augmentent de 18,9 % alors que les dépenses évoluent de 36,3%, quasiment le double. La population a évalué de 2,5 % durant la même période et les deux

dernières tranches indiciaires datent d'octobre 2013 et janvier 2017, donc une augmentation globale de 7,6 %.

La majorité politique fixe les mauvaises priorités : nos réserves financières sont presque épuisées et une partie des projets n'a toujours pas été lancée. Sans dette nouvelle, ces projets ne sont guère réalisables, bien que notre Commune s'est fait attribuer des aides spéciales de fusion. Le DP a bien peur que les responsables politiques réagissent par une augmentation des tarifications pour les différents services en 2018 ou en 2019.

La majorité ne respecte pas la loi en relation avec la fusion. Les projets de la deuxième liste ne sont pas subsidiés aussi longtemps que ceux de la première liste ne sont pas achevés. Je ne cite que l'exemple du « Käerjenger Treff », projet faisant partie de la deuxième liste et donc non subsidié, par rapport à la construction d'une nouvelle école préscolaire (1^{ère} liste), mais reportée jusqu'à présent. Actuellement, le HALL 75 est provisoirement utilisé pour le stockage de matériel de secours des services d'incendie, le budget 2018 ne comprend non plus aucun crédit pour la démolition du hall. Le DP se pose donc la question quand le projet de la nouvelle école avec maison relais sera mis en œuvre. Le « Käerjenger Treff » n'est pas subsidié et le projet de l'école préscolaire n'est pas entamé.

Du fait que la politique de la nouvelle majorité reste la même, le DP ne saura ni soutenir le budget rectifié 2017 ni le projet de budget 2018.

Echevin Frank PIRROTTE (CSV) : je remercie au nom de mon parti le personnel communal ayant contribué les dernières semaines à l'élaboration du présent document.

Six années se sont écoulées depuis la fusion des communes de Bascharage et de Clemency. Les activités de la majorité CSV- déi gréng - BIGK étaient marquées par la réalisation du concept « Käerjeng 2020 », misant sur la modernisation de la nouvelle commune par la réalisation des projets de fusion. Même si le ministre de l'Intérieur refuse d'accorder les aides spéciales à la fusion pour certains projets, cela ne nous freine nullement d'investir dans l'intérêt de la qualité de vie de nos citoyens.

Le 8 octobre dernier, la majorité des électeurs s'est prononcée clairement en faveur de la continuation de la politique actuelle. Par la suite, une majorité CSV – déi gréng s'est formée sans le BIGK, qui ne s'est plus présenté aux dernières élections. Le programme de la coalition vous a été présenté par le bourgmestre lors de la séance du 27 novembre. La majorité mise sur la modernisation, notamment des infrastructures routières et des renouvellements des réseaux souterrains. Bien qu'il s'agit de projets peu populaires, ils constituent un investissement durable pour les générations futures. L'année 2018 est marquée par le réaménagement de la « Rue de la Résistance », « Rue des Prés », centre de la localité de Hautcharage, « Rue Théophile Aubart », parking au centre de Clemency, et les rues « deFingig » et « de la Gare ».

12 projets ont pu être achevés en 2017, parmi eux, le « Käerjenger Treff », une majeure partie du centre de la localité de Hautcharage, trottoirs et bandes de stationnements « Op Zaemer », liaisons de pistes cyclables et « Vélosboxen ».

L'année 2018 est marquée, à part les travaux d'infrastructures routières, par les projets école précoce et préscolaire à Clemency, travaux d'amélioration au « Käerjenger Treff », rénovation de la piscine scolaire « Op Acker », construction de logements pour étudiants, parc avec aires de jeux « Um Päesch » à Hautcharage, maison de retraite et structures d'accueil pour réfugiés, acquisition de nouveau matériel roulant pour le service technique, etc...

Cette majorité se préoccupe également d'une meilleure intégration des nouvelles infrastructures dans les différentes localités, je ne cite que les exemples du renouvellement du centre de la localité de Clemency avec le « Kéinziger Treff » ou bien la planification d'une école préscolaire avec intégration d'une maison relais.

D'autres projets qui vont s'étirer sur la période législative sont : agrandissement des ateliers communaux, réaménagement des rues « Nicolas Roth » et « Jean-Pierre Thiry », réaménagement de la Fénigiger Stuff », nouvelle aire de jeux « Op Acker », renouvellement des infrastructures du « Bommerbösch », rénovation du « Centre Sociétaire » à Linger et avant tout la construction du contournement de Bascharage.

L'actuelle majorité envisage d'investir entre 50 et 60 millions d'euros durant les prochaines 6 années, un peu moins que pour la dernière période législative. Pas mal de projets de fusion ont déjà pu être réalisés, d'autres ne pourront être entamés qu'avec la participation de l'État, par exemple le réaménagement du « Bd. J.F. Kennedy » à Bascharage.

Alors qu'en 2014, notre Commune pouvait améliorer le principe de la couverture des coûts en relation avec divers services offerts, tel n'est plus le cas pour l'année 2017. Le taux de couverture va encore se dégrader en 2018. Cet état des choses est dû à une augmentation générale de la masse salariale de 10 % et d'une augmentation de 25 % du prix de vente de l'eau par le syndicat des eaux du sud (SES). Nous devons revoir nos tarifications tout en respectant le principe du « pollueur = payeur ». Je suis d'avis qu'une adaptation annuelle constituerait la meilleure solution sans trop brusquer nos administrés par des hausses abruptes et substantielles. Il est tout à fait évident que nous devons réagir, nous ne saurons ni nous permettre une dégradation de nos recettes ordinaires ni le non-respect des dispositions légales en la matière.

Nous restons également très actifs dans le domaine social, ensemble avec nos deux partenaires, le S.N.H.B.M. et le « Fonds du Logement ». Le premier projet est déjà en cours d'exécution, alors que le deuxième doit encore passer les procédures administratives. Ainsi, nous savons créer quelque 70 nouveaux logements sociaux et à coût modéré.

Dans le cadre du contournement de Bascharage, nous voulons, ensemble avec les responsables de la commune de Sanem, définir un catalogue de mesures de compensation. D'après les dernières informations, le projet de loi devrait être soumis au vote de la Chambre des Députés avant les vacances estivales.

Notre situation financière reste saine. Cela ne nous empêche donc pas, le cas échéant, de recourir à un nouvel emprunt pour réaliser l'un ou l'autre projet. Notre dette communale par tête d'habitant est assez basse.

Nous disposerons annuellement d'une capacité financière de quelque 12 millions d'euros, permettant à réaliser les projets retenus par la majorité. Le concept « Käerjeng 2020 » sera concrétisé rigoureusement. Une version « Käerjeng 2030 » est en élaboration.

Le programme d'investissement jusqu'en 2023 est très ambitieux, nous sommes décidés à réaliser notre programme de coalition en toute conséquence, et ce dans l'intérêt de tous nos habitants.

Dans ce sens, la fraction du CSV vote en faveur du budget 2018.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : je remercie tous les orateurs pour leur prise de position et souhaite réagir à certaines remarques.

Notre situation financière nous permet d'investir en toute conséquence durant les prochaines 4 à 5 années sans devoir recourir à un emprunt quelconque. Comme nous ne pouvons cependant pas envisager l'avenir, nous ne pourrions pas complètement exclure le recours à un éventuel emprunt, surtout pour les projets au profit des générations futures.

À l'encontre des affirmations de Monsieur Cruchten, je suis d'avis que la commune de Käerjeng ne profite que peu de la réforme des finances communales. Bien que nous touchons un surplus de 1,5 million d'euros, nous perdons plus ou moins le même montant dans d'autres domaines par le fait d'une redistribution de la taxe sur la valeur ajoutée et bien d'autres facteurs. Autrement que les villes de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette, nous ne nous trouvons pas parmi les gagnants de la réforme.

À l'adresse de Monsieur Hansen, je veux simplement répliquer que pour la comparaison des chiffres des différents exercices budgétaires, il vaut mieux se fier aux résultats des comptes respectifs. Les montants des budgets initiaux sont souvent trompeurs, surtout en matière de volume d'investissement. En 2012, nous avons investi 10,1 millions, en 2013 9,2 millions, en 2014 15,4 millions (château d'eau), en 2015 10,1 millions et en 2016 17,2 millions (Käerjenger Treff et centre de Clemency). Notre commune ne peut financer qu'un seul projet d'envergure par année puisque nous ne disposons pas des ressources humaines nécessaires pour en accompagner plusieurs. Si l'un ou l'autre est encore déçu du fait que certains projets n'ont pas encore été entamés, je me demande quelle aurait dû être la liste prioritaire, et quels projets auraient dû être ajournés.

Au collègue du DP je veux répliquer qu'il ne suffit pas de comparer simplement les recettes avec les dépenses du budget ordinaire. Le monde des finances communales est un peu plus complexe. Durant les dernières 18 années, le DP a soutenu pendant 16 années les projets de la majorité, respectivement faisait partie de la majorité. On ne peut pas simplement comparer l'exercice budgétaire de 2012 avec celui de 2018. En 2012, Clemency ne disposait pas encore d'une maison relais et l'effectif en personnel de la commune d'antan était forcément moins élevé. Aussi les nouveaux projets « Um Dribbel » et « Käerjenger Treff » ont nécessité l'engagement de personnel. Le DP n'ignore sans doute non plus que la masse salariale a évolué de 10 % d'une année à l'autre, due à des facteurs indépendants de la volonté de la Commune. Bien que la population n'a pas augmenté sensiblement, les services offerts par notre Commune ont fortement évolué au profit de nos citoyens.

Nous ne saurons maintenir le rythme des deux dernières avec l'effectif actuel de notre personnel. Rien que dans le domaine des infrastructures routières, nous lancerons 42 projets durant les prochaines 6 années, ne sachant toutefois pas si nous pouvons les lancer dans cette période législative, par exemple le réaménagement du « Bd. J.F. Kennedy ». Il est également erroné d'affirmer, comme le fait Monsieur Cruchten, que nous inscrivons des projets au budget tout en sachant que nous n'allons pas les réaliser en 2018. Bien au contraire, nous devons nous garder une certaine flexibilité afin de pouvoir réagir le cas échéant.

Le LSAP met sa priorité absolue sur le projet de l'école préscolaire avec maison relais intégrée. Nous en prenons acte et nous en discuterons au sein du collège des bourgmestre et échevins, sachant que nous devrions, le cas échéant reporter d'autres projets. Je souligne cependant que nous sommes en train de construire une école avec un budget de 6 millions d'euros à Clemency et que nous ne saurions que difficilement financer un deuxième projet du même domaine d'une envergure de 8 à 9 millions d'euros.

La commission des bâtisses se réunit quasiment dans un rythme de 3 semaines avec un ordre du jour de 20 dossiers, qu'il incombe de traiter. Nous risquons également d'être

débordé dans ce domaine. Nos collaborateurs nous ont entretemps soumis des relevés de gestion de temps, qui nous démontre que nous pouvons plus continuer à la même cadence.

Les conseillers communaux ne doivent pas être étonnés si nous engageons du personnel supplémentaire dans un avenir proche. Un simple exemple, nous voulons être une commune se privant de l'emploi de pesticides. Cela entraîne cependant qu'un salarié à tâche complète commande une machine spéciale, un facteur que nous n'avions pas auparavant. Il est évident que cette personne nous manque dans un autre service.

La prise en charge des réfugiés dans les nouvelles structures d'accueil constituera également un nouveau service, qui requiert évidemment l'engagement de personnel pour garantir l'intégration de ces nouveaux citoyens.

Il me semble également clair que le taux de couverture des différents services offerts devra être adapté vers le haut. Les recettes stagnent et les dépenses augmentent dynamiquement, dues à divers facteurs sur lesquels nous n'avons aucune influence (augmentation de la masse salariale, hausse sur le prix d'achat de l'eau). Dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement des eaux usées, nous tâchons de trouver une solution coordonnée ensemble avec les communes du « Kordall ». Comme déjà invoqué par les conseillers Frank Pirrotte et Marc Hansen, la Commune devra se doter de critères pour le calcul des frais et procéder suivant les besoins à des adaptations annuelles des tarifications, afin d'éviter toutes les discussions inutiles entre majorité et opposition, alors que nous savons tous que nous devons respecter le principe de la couverture intégrale des coûts.

Nous pouvons également discuter dans la majorité politique sur une tarification progressive avec une franchise minimale, couvrant les besoins fondamentaux d'un chacun, un modèle qui jusqu'à présent n'a jamais été approuvé. Dans le domaine du traitement des déchets, nous sommes non plus d'avis de passer à une facturation basée sur la fréquence de vidage, un modèle qui, selon les expériences d'autres communes, crée un certain nombre de nouveaux problèmes.

En ce qui concerne l'extension de l'offre de la mobilité douce, je peux vous informer que nous sommes pour la plupart tributaires de la volonté des propriétaires de terrains.

Il est vrai que nous avons à plusieurs reprises inscrit un crédit pour l'aménagement d'un nouveau centre de secours, mais je vous rends également attentif au fait que les communes attendent depuis des années la réforme des services de secours. Le ministre du ressort nous a informés qu'aucun investissement dans ce domaine ne serait subsidié avant la mise en vigueur de la nouvelle réforme. Nous sommes donc forcés d'attendre la décision du Gouvernement. La fusion des corps de Käerjeng et Pétange ne va pas de soi. Il incombe avant tout de trouver d'un commun accord un nouveau site. Il semble dès à présent que nous avons trouvé un compromis acceptable avec un terrain à Linger. Nous avons inscrit un crédit afférent au budget pour être prêt lorsque l'Etat donne son accord final.

Je ne partage non plus l'argumentation de Monsieur Yves Cruchten au sujet des ateliers communaux. Nous n'avons pas fermé les ateliers de Clemency, mais la majeure partie du bâtiment héberge dès à présent le service forestier. Tous les services de régies ont été rassemblés dans les nouveaux ateliers « Op Zaemer ». La planification des ateliers était déjà terminée au moment de la décision de fusion des anciennes communes de Bascharage et de Clemency. Le parc roulant de Clemency n'y était pas prévu. Entretemps les infrastructures actuelles ne suffisent plus à nos besoins, le problème s'aggrave encore par le fait que nous avons dû vider notre dépôt à Linger puisque nous venons de vendre le bâtiment au « Fonds du Logement » au profit de la construction de logements sociaux.

Nous nous voyons donc forcés à user le HALL 75 comme entrepôt intermédiaire pour notre propre matériel et celui appartenant aux services de secours, également stocké à Linger. Après l'extension des ateliers communaux « Op Zaemer », dans deux ans au plus tard, nous verrons également plus clair dans le dossier du centre de secours régional.

Je vous remercie tous pour vos apports. Je pense que nous sommes tous plus au moins d'accord sur l'orientation stratégique de notre commune, à part une certaine divergence en ce qui concerne la fixation des priorités. Je regrette que le DP refuse son soutien au présent document, alors qu'il contient toujours une touche de politique du DP. Nous pouvons dès lors passer au vote séparé du budget rectifié 2017 et du projet de budget 2018.

Tableau récapitulatif du budget rectifié de l'exercice 2017		
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	37.478.391,19	3.845.980,92
Total des dépenses	33.523.493,59	20.670.738,00
Boni propre à l'exercice	3.954.897,60	
Mali propre à l'exercice		16.824.757,08
Boni du compte 2016	22.259.647,03	
Mali du compte 2016		
Boni général	26.214.544,63	
Mali général		16.824.757,08
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 16.824.757,08	+ 16.824.757,08
Boni présumé fin 2017	9.389.787,55	
Mali présumé fin 2017		

Tableau récapitulatif du budget de l'exercice 2018		
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	40.387.211,56	5.796.758,00
Total des dépenses	33.440.251,65	15.529.969,01
Boni propre à l'exercice	6.946.959,91	
Mali propre à l'exercice		9.733.211,01
Boni présumé fin 2017	9.389.787,55	
Mali présumé fin 2017		
Boni général	16.336.747,46	
Mali général		9.733.211,01
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 9.733.211,01	+ 9.733.211,01

Boni définitif	6.603.536,45	
Mali définitif		

Budget rectifié 2017 : Approbation par 9 voix (CSV, déi gréng) contre 6 (LSAP, DP)

Budget 2018 : Approbation par 9 voix (CSV, déi gréng) contre 6 (LSAP, DP)

Point 5) Budget ordinaire – 412 – Sylviculture: Approbation du plan de gestion annuel des forêts de la Gemeng Käerjeng pour l'exercice 2018.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Monsieur Marc Gengler, préposé du service forestier, vous présente le plan de gestion annuel pour l'exercice 2018.

Monsieur Marc GENGLER (Préposé du service forestier) : le plan de gestion sert de base pour l'élaboration des postes budgétaires, nous mis à disposition par la Commune.

Le point le plus important du plan de gestion constitue les travaux d'abattage et de plantation avec un coût total de 167.000 €. En contrepartie, la recette pour la vente de bois s'élève à 88.000 €.

Un montant de 3.000 € est prévu pour l'entretien des chemins forestiers. Un nouveau chemin sera aménagé au lieu-dit « Lamerbieng », la dépense s'élève à 50.000 € avec une participation étatique de 34.000 €.

2.000 € sont prévus pour la cueillette de semences, qui par la suite sont vendues aux pépinières.

Dans le cadre de la protection des biotopes, nous marquons les arbres servant d'habitat à une multitude d'espèces animales. Les lisières sont aménagées en faveur des chats sauvages. La location de la chasse nous rapporte 10.000 €.

Nous organisons régulièrement des campagnes de sensibilisation pour les classes de l'enseignement fondamental (10.000 €). L'entretien du sentier éducatif nous coûte 10.500 €.

En résumé, le total des dépenses s'élève à 330.000 €. En contrepartie, les recettes se chiffrent à 132.000 €.

Pour 2018, le budget extraordinaire de la commune prévoit un crédit pour l'acquisition d'un véhicule supplémentaire pour le service forestier, qui, à l'heure actuelle, ne dispose que d'un tracteur et d'une camionnette.

Conseiller Jos THILL (LSAP) : est-ce qu'il s'agit de l'aménagement d'un tout nouveau chemin au lieu-dit « Lamerbieng » ?

Monsieur Marc GENGLER (Préposé du service forestier) : oui en effet, le nouveau chemin sera aménagé à l'aide de pierres naturelles.

Approbation unanime.

Point 6) Budget extraordinaire – 4/412/221313/17004 – Aménagement du chemin forestier au lieu-dit « Reifelswenkel » à Fingig – Approbation du projet et devis.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : le budget extraordinaire prévoit également un crédit pour le renouvellement d'un chemin forestier à Fingig. Monsieur Gengler vos présente le détail.

Monsieur Marc GENGLER (Préposé du service forestier) : le projet en tant que tel a déjà été approuvé l'année dernière, dans le cadre du plan de gestion annuelle pour l'exercice 2017.

Dû à un changement de procédure interne à l'Administration de la Nature et des Forêts, le conseil communal est appelé à donner son aval audit projet. Alors qu'un crédit de 50.000 € est inscrit au budget, le devis des travaux se limite à 43.000 €. Le chemin se situe au lieu-dit « Reifelswenkel » à Fingig et sert d'accès aux terres labourables au lieu-dit « in der Laachwiss ».

Approbation unanime.

Point 7) Voirie rurale – 3/411/612200/99001 : Approbation du projet 200921 relatif à la mise en état ordinaire de la voirie rurale pendant l'exercice 2018.

Point 8) Voirie rurale – 4/411/221313/18010: Approbation du projet 200922 relatif à la mise en état extraordinaire de la voirie rurale pendant l'exercice 2018.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Monsieur Claude Goedert, ingénieur de la Commune, vous donnera un aperçu sur les projets achevés et ceux restant à réaliser.

Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la Commune) : pour des raisons d'organisation interne dans l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture (A.S.T.A.), responsable de la régie des travaux, nous avons connu un retard sur le calendrier de l'exécution des travaux, nous forçant à reporter les crédits afférents pendant plusieurs exercices budgétaires. À partir de l'année 2015, les divers chantiers ont pu être entamés, alors que la majorité des travaux fût réalisée en 2016. Les projets prévus pour l'exercice 2017 seront exécutés avec ceux de l'année 2018.

Le programme de l'année 2018 comprend à la fois les chemins « Pärchen » et « Stach » à Hautcharage et « Weierheck » à Fingig, sur une longueur totale de 1.100 mètres, avec devis s'élevant à 74.000 € et les chemins « Flickefeld » et « Holtzstroos » à Clemency, sur une longueur totale de 820 mètres et avec devis s'élevant à 117.500 €

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : avec la réalisation de tous ces projets, la Commune aura aménagé durant les 5 dernières années en tout quelque 12,5 km de voirie rurale. Ces travaux font également partie du domaine de la mobilité douce.

Conseiller Guy SCHOLLER (CSV) : le chemin rural « Rue de Hautcharage » à Fingig a été asphalté. Est-ce que les autres chemins vont être réalisés moyennant le même revêtement ?

Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la Commune) : ledit chemin était déjà asphalté avant son renouvellement. Les autres seront majoritairement réaménagés à l'aide de pierres naturelles. En fait, le ministère de l'Environnement n'autorise guère l'emploi du béton asphaltique, surtout en zones vertes.

Conseiller Jos THILL (LSAP) : j'ai récemment vu des chemins ruraux asphaltés à Clemency, ce qui m'a vraiment surpris. On peut se poser des questions sur les critères appliqués par le ministère de l'Environnement. Du moins, on n'a pas épargné au mauvais endroit, l'exécution des travaux est de haute qualité.

Point 7 : Approbation unanime.

Point 8 : Approbation unanime.

Le conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) quitte la séance.

Point 9) Constitution des commissions consultatives de la commune de Käerjeng pour la période législative 2018 à 2023.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : les différents partis politiques et les associations locales ont proposé leurs membres, nous pouvons dès lors passer à la composition des commissions consultatives.

1) Commission des finances et du budget

1	BRACONNIER	Nadine		CSV	
2	HAMES	Josy		CSV	
3	KIEFFER-THILL	Romaine		CSV	
4	PIERUCCI	Pascal		CSV	
5	STURM	Thierry		CSV	
6	CALAMIDA	Carlo		déi gréng	
7	ADRIAENSENS	Théo		LSAP	
8	LEMMER	Jacques		LSAP	
9	HANSEN	Andy		LSAP	
10	KNEIP	Gary		DP	

	FREICHEL	Claude	Secrétaire		
--	----------	--------	------------	--	--

2) Commission de l'environnement

1	CONTER	Gérard		CSV	
2	SCHOLLER	Claude		CSV	
3	WAGNER	André		CSV	
4	HERMES	Danielle		déi gréng	
5	KIHN	Anja		déi gréng	
6	HANSEN	Marc		déi gréng	
7	WEIMERSKIRCH	Jos		LSAP	
8	CIUCA	Patrick		LSAP	
9	FUSULIER	Lucien		LSAP	
10	SCHROEDER	Olivier		DP	
11	IRRTHUM	Joël			Naturfrënn
12	KIRSCH	Claude			Ëmwelt an Natur Kéinzig
13	GENGLER	Marc			Service forestier
	BESCH	Claude	Secrétaire		

3) Commission de la mobilité

1	BRAUN	Arsène		CSV	
2	KIRWEL	Christian		CSV	
3	GENGLER-REINART	Josiane		CSV	
4	SCHOLTES	Claude		CSV	
5	LEPAGE	Roger		déi gréng	
6	HANSEN	Marc		déi gréng	
7	LINK	Carlo		LSAP	
8	CIUCA	Patrick		LSAP	
9	SCHMIT	Andy		LSAP	
10	MARTENG	Steve		DP	
11	BINTENER	Pascal			Police Bascharage
12	MEYER	Luc			Union Commerciale
	GOEDERT	Claude	Secrétaire		

4) Commission des affaires culturelles

1	BRAUN-SASSEL	Fabienne	Secrétaire	CSV	
2	CLEENEWERK	Romain		CSV	
3	REMESCH-TOUSSAINT	Angela		CSV	
4	BECK-STIEFER	Antoinette		déi gréng	
5	Kaiser	Michèle		déi gréng	
6	PILOT	Martine		déi gréng	
7	GINTER	Cynthia		LSAP	
8	SCHROEDER	Julien		LSAP	
9	LINDEN	Romaine		LSAP	
10	JEITZ-SCHROEDER	Sandra		DP	

5) Commission de la surveillance de l'École de Musique

1	FRISCH-ERPELDING	Christiane		CSV	
2	HEIAR	Jean-Marie		CSV	
3	SCHMIT	Danielle		CSV	

4	CALAMIDA-VERCAEMER	Véronique		déi gréng	
5	THIRY-DE BERNARDI	Monique		LSAP	
6	SCHMIT	Andy		LSAP	
7	HUMBERT	Steve			Ecole de musique
8	WAMPACH	Paul			Harmonie Municipale Bascharage
9	LAIDEBEUR	Olivier			Harmonie Hautcharage
10	HAUTUS-EIFFES	Brigitte			Harmonie Clemency
11					Commune de Dippach
12					Commune de Dippach
13					Commune de Dippach
	KAYSER-FRISCH	Diane	Secrétaire		

6) Commission des bâtisses

1	BRUCH	Jean-Marie		CSV	
2	GEIBEN	Alain		CSV	
3	KLEIN	Marc		CSV	
4	SERESSE	Sascha		CSV	
5	SCHOLTES	Claude		CSV	
6	BEIDLER	Jean		dié gréng	
7	THILL	Jos		LSAP	
8	WEISGERBER	Johny		LSAP	
9	LEMMER	Jacques		LSAP	
10	MICARELLI	Monique		DP	
11	SCHMITZ	Patrick			Service Incendie Bascharage
12	KROUPCHENKA	Christian			Service Incendie Clemency
	JUTTEL	Carole	Secrétaire		
	OESTREICHER	Joe	Secrétaire-adjoint		

7) Commission de la jeunesse, du 3^{ème} âge et des loisirs

1	GILLEN	Annick		CSV	
2	RIES-BERG	Lydie		CSV	
3	MULLER-PESCHÉ	Patricia		CSV	
4	SCHMIT	Danielle		CSV	
5	BECK-STIEFER	Antoinette		déi gréng	

6	CALAMIDA-VERCAEMER	Véronique		déi gréng	
7	SALINGUE	Stéphanie		LSAP	
8	LINDEN	Romaine		LSAP	
9	VILLAUME	Nadine		LSAP	
10	TEMPELS	Christiane		DP	
11	CORNELI	Alain			Maison des Jeunes SABA
12	IRRTHUM	Anne			Guides St. Willibrord Bascharage
12	LOGELING	Vanessa			Scouts Clemency
14	PLETSCHETTE-PEIFFER	Sonja			Amiperas
	SAMIDA	Sheila	Secrétaire		

8) Commission des sports

PHILIPPE	Louis		CSV	
CALAMIDA	Carlo		déi gréng	
LOPES DA SILVA	Carlos		LSAP	
GESCHWIND	Peddy		DP	
THOMES	Jim			UN Käerjeng'97
FANCK	Nico			HBC Bascharage
BARATTE	Yves			BBC Hedehogs Bascharage
FICKINGER	Kevin			D.T. Bascharage
DRUI	Paul			D.T. Hautcharage
FISCH	Claude			D.T. Linger
SCHOLTES	Christian			Karaté Club Bascharage
REUTER	Fred			Etoile sportive Clemency
KIRSCH	Georges			D.T. Fingig
CLEENEWERK	Romain			Tennis Club Clemency
BIRSENS	Bern	secrétaire		

9) Commission de la cohésion sociale

1	KIEFFER	Christophe		CSV	
2	PHILIPPE	Louis		CSV	
3	SCHROEDER	Fernand		CSV	
4	KIEFFER-THILL	Romaine		CSV	
5	BECK-STIEFER	Antoinette		déi gréng	

6	KIHN	Anja		déi gréng	
7	FRISING-NUREMBERG	Rita		LSAP	
8	GINTER	Cynthia		LSAP	
9	KREMER-BELOUSOVA	Anna		LSAP	
10	JEITZ	Da niel		DP	
	KIEFFER	Pascale	secrétaire		

Approbation unanime.

Point 10) Commissions légales – Constitution de la commission des loyers.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : le collège des bourgmestre et échevins propose les membres qui suivent pour la commission légale des loyers.

1	STURM	Richard	Président
2	PHILIPPE	Louis	Membre - bailleur
3	HEIAR	Jean-Marie	Membre - locataire
	SIEBENALER-THILL	Josée-Anne	Président suppléant
	ERPELDING-PETER	Maire-Thérèse	Membre – bailleur suppléant
	THILGEN	Joseph	Membre – locataire suppléant
4	SCHWARZ	Alain	Secrétaire

Approbation unanime.

Point 11) Commissions légales – Enseignement fondamental – Composition scolaire de la commune de Käerjeng.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : la composition de la commission scolaire suit les règles fixées par la loi sur l'enseignement fondamental. En voici notre proposition.

1	WOLTER	Michel	Président
2	LEGIL	Tom	Représentant du personnel de l'école fondamentale de Bascharage
3	WEILER	Sandy	Représentant du personnel de l'école fondamentale de Clemency
4	DECKENBRUNNEN	Ronald	Représentant des parents des élèves de l'école fondamentale de Bascharage
5	REULAND	Chantal	Représentant des parents des élèves de l'école fondamentale de Clemency

6	SIEBENALER-THILL	Josée-Anne	Membre
7	STURM	Richard	Membre
8	PIRROTTE	Frank	Membre
9	SPELLER	Luc	Membre
10	PANDOLFI	Jean-Marie	Secrétaire

Approbation unanime.

Point 12) Budget ordinaire 2017 – Allocation de subsides aux associations pour l'exercice 2017 – 2^{ème} tranche.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : il s'agit de deux demandes de subsides qui nous ont été introduites après le vote de la première tranche au mois de juillet dernier. D'un côté, le Syndicat d'Initiative fête son 50^{ème} anniversaire et obtient un subside extraordinaire de 1.240 €, alors que le Handball Club Käerjeng obtient un subside extraordinaire de 1.650 €, dont l'équipe Hommes Senior a atteint le 3^{ème} tour du CHA Cup 2017.

Approbation unanime.

Point 13) « Käerjenger Treff » à Bascharage – Règlement d'utilisation – Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : les détails du règlement d'utilisation vous sont présentés par l'échevin Richard Sturm.

Echevin Richard STURM (CSV) : après que le nouveau centre culturel « Käerjenger Treff » a été inauguré officiellement le 20 septembre dernier, le moment est venu pour que le conseil communal adopte son règlement d'utilisation interne. Le corps du règlement se rallie à celui en vigueur pour les autres bâtiments communaux.

Je vous rends attentifs aux particularités de celui pour le « Käerjenger Treff », notamment aux articles 7, 8, 9 et 11, en relation avec la scène et de ses installations techniques, la buvette, la cuisine et la garde-robe.

L'article 12 relatif à l'utilisation des salles de réunions définit clairement que ces locaux ne pourront pas être mis à disposition à de tierces personnes privées.

L'article 15 arrête que pour des manifestations d'envergure, l'organisateur devra engager du personnel de sécurité.

Conseiller Nico FUNCK (DP) : qu'est-ce qu'on entend exactement par « voitures d'enfants » sous l'article 4 ? Est-ce que cela veut dire que l'accès de landaus et poussettes est interdit ?

Echevin Richard STURM (CSV) : non, il s'agit de go-carts et 'autres jouets roulants.

Conseiller Nico FUNCK (DP) : l'accès est également interdit aux chiens. Comment cela est géré à l'occasion d'une « marche gourmande » par exemple ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : en principe, l'accès de chiens est interdit. Le cas échéant, nous devons décider au cas par cas et nous concerter avec l'organisateur. Le « Landseer- et Neufundländerclub » est d'accord à organiser sa manifestation annuelle dans la salle des fêtes à Clemency.

Conseiller Jos THILL (LSAP) : le règlement est très détaillé et contient, à mon avis, des dispositions superflues. On ne peut pas exiger de chaque usager qu'il lit intégralement le présent règlement, affiché à l'entrée du « Käerjenger Treff ».

Echevin Richard STURM (CSV) : le règlement d'utilisation a été présenté aux associations locales lors d'une réunion d'information bien fréquentée. De nos jours, il est malheureusement indispensable de se doter d'un règlement explicite pour être protégé contre toute éventualité susceptible de survenir. En outre, nos autres bâtiments sont également dotés de règlements d'utilisation similaires.

Approbaton unanime.

Point 14) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation par le conseil communal.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le conseil communal est appelé à donner son aval à deux règlements temporaires de la circulation, édictés d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins.

Approbaton unanime.

Point 15) Associations locales – Dépôt des statuts – Käerjenger Bouwen asbl avec siège social à L-4944 Bascharage, 8, rue du Ruisseau – Pris connaissance.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : l'association sans but lucratif « Käerjenger Bouwen » a déposé ses statuts à la Commune. Le conseil est simplement appelé à en prendre acte. Le but de l'association constitue à organiser diverses manifestations dont les revenus sont destinés à des œuvres de charité.

Point 16) Questions et réponses.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : la fin de l'année approche à grands pas, raison pour laquelle je veux savoir comment le collège des bourgmestre et échevins entend appliquer la réglementation en relation avec le tir des feux d'artifice dans la nuit de la Saint-Sylvestre. Est-ce qu'il accordera une autorisation générale pour une trentaine de minutes ou suivra-t-il le mouvement d'autres communes qui interdisent tout simplement les feux d'artifice ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : notre règlement général de police interdit tout feu d'artifice et l'emploi de pétards, sauf autorisation séparée établie par le bourgmestre. Notre autorisation générale pour une trentaine de minutes a été mise en cause par un averse citoyen, suscitant une réaction du ministre de l'Intérieur. Le bourgmestre est donc forcé à établir des autorisations au cas par cas. Nous n'allons pas établir de telles autorisations individuelles, donc un chacun qui procède à un tir d'artifice s'expose à des sanctions.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : est-ce que les toilettes publiques à Clemency sont de nouveau accessibles ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : elles devraient être mises en service avec la réouverture du café de la gare. En conséquence d'actes de vandalisme, nous devons encore procéder à des travaux de remise en état.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : la chapelle de Clemency dispose d'un éclairage éblouissant gênant les riverains pendant la nuit. Serait-il possible de procéder au remplacement d'ampoule moins performante ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : je vais saisir le service compétent de votre doléance.

Conseiller Jos THILL (LSAP) : à Hautcharage, au lieu-dit « Am Stach », le garde-corps du pont est complètement rouillé et risque de lâcher un jour.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : je passe le message au service technique.

Conseiller Guy SCHOLLER (CSV) : l'administration des Ponts & Chaussées avait programmé le réaménagement de la route menant de Hautcharage à Linger. Où en est le projet ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : à l'heure actuelle, le réaménagement de ladite chaussée n'est plus inscrit sur le programme des Ponts & Chaussées puisque le ministère de l'Environnement a exprimé ses réserves en faveur de l'habitat des grenouilles. Je suis d'avis que rien ne bouge dans ce dossier en 2018.

Point 17) Séance à huis clos : Personnel communal - Démission.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 18) Séance à huis clos : Syndicat intercommunal SYVICOL – Nomination d'un candidat délégué des communes de Käerjeng, Differdange et Pétange.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Fin de la séance : 17.15 heures.